

Filtrage des antécédents judiciaires à Santropol Roulant

Le Santropol Roulant a une obligation morale et légale de protéger le bien-être de ses clients, de ses bénévoles et de ses employés. Notre politique de filtrage des antécédents judiciaires définit les catégories et types d'antécédents qui sont compatibles ou non avec l'implication bénévole au sein du Santropol Roulant.

1) Ci-dessous sont inscrits les antécédents judiciaires qui sont incompatibles avec le bénévolat au Santropol Roulant.

Infractions criminelles contre la personne

- Meurtre au premier degré
- Meurtre au deuxième degré
- Homicide coupable involontaire
- Infanticide
- Infractions liées à des véhicules à moteur causant la mort
- Tentative de meurtre
- Complot en vue de commettre un meurtre, négligence causant la mort, etc.
- Agression sexuelle de niveau 3 (grave)
- Agression sexuelle de niveau 2 (armée ou causant des lésions corporelles)
- Voies de fait de niveau 3 (graves)
- Voies de fait de niveau 2 (armées ou causant des lésions corporelles)
- Infliction illégale de lésions corporelles
- Vol qualifié
- Actes criminels de nature sexuelle contre les enfants
- Enlèvement, rapt, prise d'otages, séquestration
- Extorsion
- Décharge d'une arme à feu avec intention de blesser, etc.
- Négligence criminelle causant des lésions corporelles
- Tout autre acte criminel contre la personne

2) Ci-dessous sont inscrits les antécédents judiciaires qui sont compatibles avec du bénévolat au Roulant uniquement dans les programmes de la cuisine et de l'agriculture urbaine sur le toit du Santropol Roulant.

Actes criminels contre les biens

- Introduction par effraction, possession d'outils d'effraction
- Vol de biens de plus de \$1000 ou vol de véhicules à moteur

- Prise d'un véhicule sans consentement
- Incendie criminel
- Contrefaçon

Autres actes criminels

- Trafic, importation, production, possession de drogues ou de substances contrôlées avec intention

3) Ci-dessous sont inscrits les antécédents judiciaires qui sont compatibles avec le bénévolat au Santropol Roulant dans les programmes de la cuisine et de l'agriculture urbaine, après un délai de 7 ans entre l'infraction et le début de l'implication au sein de notre organisme.

- Infractions liées aux explosifs
- Infractions relatives aux armes prohibées (possession, importation, etc.)
- Infractions relatives aux armes à autorisation restreinte (possession, importation, etc.)
- Autres infractions relatives aux armes (usage ou entreposage négligent d'une arme à feu, infraction liée à la vente d'une arme à feu, dissimulation d'une arme)

Tout bénévole doit, si il.elle a des antécédents judiciaires, en faire part à Santropol Roulant en indiquant la nature de ceux-ci (même si cette infraction ne figure pas dans la liste ci-dessus). Il est possible d'informer le Roulant d'antécédents judiciaires dans le formulaire d'application bénévole en ligne (dans la section notes), en envoyant un courriel à la gérante de la popote roulante à l'adresse suivante :

laura@santropolroulant.org ou en faisant part à un membre de l'équipe du Roulant après une séance d'accueil pour les nouveaux bénévoles.

Un membre de l'équipe du Roulant contactera par la suite le ou la bénévole afin de discuter de la possibilité ou non d'implication au sein de l'organisme ainsi que pour débiter l'orientation dans les programmes. Dans tous les cas, et nonobstant ce qui précède, Santropol se réserve le droit de refuser la participation d'un bénévole sur la base de son casier judiciaire.

Santropol Roulant s'engage à protéger la confidentialité de toute information personnelle qui sera partagée avec l'organisme.